

DECRET N° 80-351 du 6 Décembre 1980

portant nomination des Directeurs Provinciaux
de la Santé de l'Atacora et du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;
- Vu l'ordonnance n° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du
Président de la République et la structure des Ministères, notamment son
article 15 ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution
Populaire du Bénin ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 26 Novem-
bre 1980,

DECRETE :

Article 1er.— Le Camarade Docteur FOURN Léonard, est nommé Directeur Provincial de
la Santé de l'Atacora par intérim.

Article 2.— Le Camarade Docteur YAHOU Boukari Issiaka est nommé Directeur Provincial
de la Santé du Borgou par intérim.

Article 3.— Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires
et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera
publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 6 Décembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4
SGG 4 SPD 2 MF 5 autres Ministères 21
DPE-DAJL-INSAE 6 UNB-FASJEP-BN 6
MSP 4 DPS des Provinces Intéressées 4
BCP 1 Intéressés 2 DCCT-ONEPI-Gde-CH.3
IGE et ses Services 4 JORPB 1.-